

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX** le **DEUX FEVRIER**
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à quatorze heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du Conseil municipal : 29 janvier 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 14

Quorum : 12

Nombre de pouvoir : 0

Nombre de votants : 14

- Pour : 14

- Contre : /

- Abstention : /

Présents : 14

Mmes, MM. BAUD PACHON Valérie, MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, FOURNET Bernard, VERNET Josette, MARULLAZ Marie-Paule, BÉARD Patrick, BRAIZE Jean-Michel, BAUD Philippe, ROSSET Emmanuelle, GAYDON Jean-François

Absents et excusés : 09

Mmes, MM. MUET Daniel, LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, GAYDON Jeanine, TROMBERT Fabien, PAGE Olivier, MUGNIER CASTEX Margaux, RASERA Louise

- Madame Marie-Paule MARULLAZ a été désignée secrétaire -

D_2026_02_02

TARIFS DES SALLES DU PALAIS DES SPORTS : APPLICATION D'UNE REDUCTION DANS LE CADRE DE LA LOCATION DES SALLES AU PALAIS DES SPORTS POUR LE TOURNAGE DU FILM « DUMAS »

Thierry MARCHAND, adjoint en charge de la vie associative et des sports, rappelle que, par délibération N°D_2025_11_12 en date du 06 novembre 2025, le Conseil municipal a approuvé la modification des tarifs du palais des sports et de l'espace aquatique pour l'année 2025-2026 et ce à compter du 1^{er} décembre 2025.

Il expose que, dans le cadre du prochain tournage du film « Dumas », devant se réaliser en partie sur le territoire communal, la production a sollicité la location de salles au palais des sports de Morzine.

Etant donné le nombre de salles potentiellement occupées, la durée du tournage, qui se déroulera du 26 février 2026 au 19 mars 2026, et la visibilité pour notre commune, il propose qu'une réduction de 50 % soit appliquée, à titre exceptionnel, sur le tarif de location de ces salles. Un devis sera établi en conséquence.

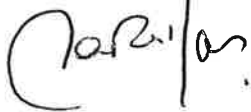
LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE d'accorder une réduction de 50 % sur le tarif de la location de salles au palais des sports dans le cadre du tournage du film « Dumas »,

CHARGE M. le maire de faire appliquer cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 05 février 2026.

La secrétaire de séance,
Marie-Paule MARULLAZ.



Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.
